



Pour une scolarisation obligatoire à quatre ans

Buts

- Régulariser une situation de fait :
 - Les deux années d'écoles enfantines sont très bien fréquentées par les élèves du canton : on dépasse régulièrement les 90% de scolarisation dans ces années-là.
 - Depuis longtemps, les deux années enfantines sont prises en compte dans les directives officielles (cf. par exemple le classeur des objectifs d'apprentissage).
- Favoriser l'intégration et la socialisation des élèves et proposer un cadre pour l'entrée dans les apprentissages. Ces deux années sont essentielles pour l'atteinte des objectifs en fin de cycle élémentaire.

Contextualisation

- Le rattachement en 1975 de la deuxième année primaire aux années enfantines et à la première primaire pour former un tout constituait une sorte de prémisses au cycle élémentaire sous sa forme actuelle. En même temps, la formation initiale des collègues pour ces années d'école était harmonisée avec celle de la suite de la scolarité primaire et les salaires des maîtresses enfantines alignés sur celui des collègues du primaire.
- Depuis 1975, les deux années enfantines font partie intégrante de la tranche -2 +2 ; les enseignantes peuvent enseigner indifféremment dans les quatre années du cycle élémentaire.
- La recherche AQUADE (début des années 90) a travaillé sur une harmonisation et une fluidité des apprentissages pour les quatre années du cycle élémentaire ; c'est l'une des recherches action qui a amené le canton à décider la rénovation de son système scolaire en 1994.

Principes

- La SPG s'engage pour une école obligatoire dès quatre ans.
- La SPG demande des moyens en postes pour ces années d'école enfantine, sachant que l'institution actuellement n'octroie que peu de temps MS et GNT pour les jeunes élèves.
- La SPG tient à la prise en compte des rythmes d'apprentissages des élèves, quel que soit leur âge.
- La SPG s'oppose à une révision des objectifs qui viserait à apprendre plus vite pour raccourcir les temps d'études à long terme. L'école obligatoire à quatre ans ne doit pas conduire à une primarisation de l'école enfantine.
- La SPG refuse une scolarisation avant quatre ans. Les pays qui ont mis en place une structure scolaire avant quatre ans ne montrent pas de résultats significativement meilleurs aux enquêtes internationales. Le travail effectué en crèche par nos collègues de la petite enfance doit être valorisé, mis plus en lien avec les écoles enfantines. Ce travail suffit à préparer les enfants à leur entrée à l'école à quatre ans.